

qu'il ne s'agissait pas d'une difficulté d'ordre purement local relevant des autorités provinciales, mais d'une question qui est du ressort du ministère fédéral du Travail, car il y avait, d'une part, une chaîne de journaux et, d'autre part, un syndicat dont les succursales se trouvent d'un bout à l'autre du pays.

Après le dépôt du rapport de la commission Lett, auquel je regrette que les journaux n'aient pas accordé plus de publicité, l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Smith) a demandé à la Chambre,—j'ignore encore pourquoi,—de déposer le rapport Card. Le ministre l'a fait et, bien que ce rapport précède de quelques mois celui de la commission Lett, les journaux ne lui ont pas ménagé leur publicité. Je n'en fais pas reproche au ministre, car il ne régit pas la presse, d'aucuns diront: remercions-en le ciel! L'impression est toutefois restée que le rapport Card est le dernier mot de l'affaire, car c'est ce rapport qu'on a déposé le dernier à la Chambre et qui a reçu le plus de publicité. Le document se borne tout simplement à réitérer les allégations que les journalistes se permettent depuis le début, c'est-à-dire que les syndicats se plient aux dictées du bureau d'Indianapolis et demandent quelque chose de contraire à la loi canadienne. Ce qui fait, je le répète, que toute la question est mal présentée et que mon différend avec le ministre qu'il nie, mais en vain,—tient à ce qu'il ajoute foi, dans les déclarations qu'il nous a faites ici jusqu'au 4 juin,—celles qu'il a formulées depuis n'ont guère été utiles,—à ces allégations des journalistes, confirmées par les deux premières commissions établies.

Enfin, lorsque je me suis mis à inscrire des questions au *Feuilleton* en vue d'obtenir les faits, nous avons réussi à faire publier le renseignement que le syndicat avait accepté l'addition de la phrase au texte litigieux. Nous avons pu nous renseigner sur les autres journaux qui avaient des contrats analogues et attirer l'attention sur le rapport de la commission Lett. Le ministre a alors nommé le juge Richards enquêteur officieux sur toute l'affaire.

L'hon. M. MITCHELL: Le juge Richards n'est pas enquêteur officieux.

M. KNOWLES: J'accepte le terme que choisira le ministre.

L'hon. M. MITCHELL: Où l'honorable député prend-il son vocabulaire?

M. KNOWLES: Quel nom lui donneriez-vous?

L'hon. M. MITCHELL: C'est un de mes représentants.

M. KNOWLES: Il n'est pas commissaire.

[M. Knowles.]

L'hon. M. MITCHELL: Nous avons nommé déjà trois commissaires.

M. KNOWLES: Ce qui fait trois.

L'hon. M. MITCHELL: Celui-ci est le quatrième.

M. KNOWLES: Voyons un peu. Jusqu'ici, trois?

L'hon. M. MITCHELL: Mettons trois.

M. KNOWLES: Il y en a eu trois.

L'hon. M. MITCHELL: Et celui-ci est le quatrième.

M. KNOWLES: S'il s'agit bien d'une commission. Personne de ceux qui se sont mêlés de conciliation industrielle ne jouit chez nous d'une plus haute réputation que le juge Richards. J'ai manifesté mon enthousiasme en criant "Très bien!" lorsque le ministre a annoncé à la Chambre qu'il avait demandé à M. le juge Richards de s'occuper de ce différend. Cependant, monsieur le président, le ministre du Travail a fait distribuer, dernièrement, un rapport qui ne peut qu'agacer les membres du syndicat international des typographes en faisant renaître leur impression d'autrefois que les choses n'étaient pas présentées sous leur vrai jour. Pourquoi ce rapport les agace-t-il? Parce qu'on a découvert que M. Woodruff Randolph, président du syndicat international des typographes, n'avait pas pu, il y a environ une semaine, assister à une réunion des représentants de la compagnie Southam et de M. le juge Richards. La raison est bien simple. M. Randolph était à Miami, où il prenait part à la 88e convention du syndicat international des typographes, ce qui le plaçait dans l'impossibilité de se rencontrer avec les représentants des journaux à cette date. Toutefois, la déclaration du ministre, portant que M. le juge Richards n'a pas réussi à mettre en contact les parties en cause, laisse l'impression que le tort était du côté des travailleurs. C'est pour cela que je m'en prends au ministre. J'espère que lorsqu'il sera à la retraite et qu'il aura le temps de jeter un regard sur le passé, il relira ses discours...

M. STEWART (Winnipeg-Nord): Voilà qui est déloyal.

M. KNOWLES: ...afin de constater combien de fois il lui est arrivé de faire des déclarations défavorables à l'ouvrier. Il l'a fait encore, hier soir, au sujet du différend avec le Pacifique-Canadien. Il s'est contenté de dire que les ouvriers ont manqué à un engagement. Je ne reviendrai pas sur ce point. C'est un des différends qui intéressent vivement les ouvriers en cause parce qu'il s'agit d'un règlement unilatéral de la part de la compagnie.